

**Séance du 2 septembre 2019****Délibération n° 2019-84**

L'an deux mil dix-neuf, le 2 du mois de septembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 27 août 2019

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Marie-Solange LALEVEE à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) :

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFOURNEAU, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 8-4	Thème : Aménagement du territoire

**Objet : Constitution d'un comité de pilotage pour la création d'une Maison France Services et réalisation d'une analyse des besoins sociaux**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2019-64 relative au besoin du territoire en matière d'accompagnement social ;

CONSIDERANT que la Maison des Services Au Public (MSAP) de Cérilly ne deviendra pas une Maison France Services si elle demeure dans sa configuration actuelle, La Poste, les services publics nationaux concernés, la communauté de communes et la commune de Cérilly doivent donc rapidement travailler à la mise en œuvre d'une solution qui permettra de disposer d'une Maison France Services dans le Pays de Tronçais ;

CONSIDERANT qu'afin de conduire ce projet de Maison France Services, il est nécessaire de créer un comité de pilotage qui associera l'ensemble des acteurs concernés : élus, assistantes sociales, centres sociaux, représentants de la Poste, du Département, de l'Etat, des services publics nationaux ;

CONSIDERANT que lors de la réunion du conseil du 11 juillet, la question de l'influence des EHPAD et du CHS d'Ainay dans les statistiques socioéconomiques du territoire a été soulevée car la comptabilisation de leurs résidents dans la population totale du territoire pourrait contribuer à dégrader les moyennes (revenu / habitant, bénéficiaires de la CMU, etc.) ;

CONSIDERANT que l'analyse statistique doit être élargie et enrichie par des données qualitatives et pas seulement quantitatives ;

CONSIDERANT qu'en matière d'action sociale, 4 thèmes prioritaires apparaissent : le logement, les inégalités, les seniors et l'enfance / jeunesse et que ces données qualitatives ne peuvent être fournies que par les acteurs de terrain et doivent être débattues dans le cadre d'ateliers thématiques ;

CONSIDERANT que dans la mesure où en 20 ans d'existence, la communauté de communes ne s'est jamais emparée de cette question d'une manière globale et approfondie, ce serait l'occasion à l'aube du nouveau mandat 2020-2026 de dresser un solide état des lieux à l'échelle des 15 communes sur ces problématiques ;

CONSIDERANT la nécessité d'approfondir l'analyse des besoins sociaux en s'appuyant sur l'expertise de la société Ithéa Conseils, qui a déjà fourni les principaux éléments statistiques du portrait social du territoire ;

CONSIDERANT que cette mission d'un coût de 9 500 € HT vise à réaliser un document synthétique, orienté « aide à la décision », où figureront :

- les principales conclusions du Portrait social retravaillées (besoins / offre / enjeux)
- les dispositifs mobilisables (mais aussi les pour / contre d'une Maison France Services et d'un CIAS)
- les préconisations qui en découlent suite aux 4 groupes de travail thématiques ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de constituer un comité de pilotage qui associera l'ensemble des acteurs concernés : élus, assistantes sociales, centres sociaux, représentants de la Poste, du Département, de l'Etat, des services publics nationaux ;

**Article 2 :** de désigner Monsieur Olivier FILLIAT, Vice-président en charge de l'aménagement rural et maire de Cérilly, élu référent de la communauté de communes pour ce dossier.

**Article 3 :** d'approfondir l'analyse des besoins sociaux en s'appuyant sur l'expertise de la société Ithéa Conseils, dont la mission s'élève à 9 500 € HT ;

**Article 4 :** d'autoriser la Présidente à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de cette mission.

Envoyé en préfecture le 03/09/2019

Reçu en préfecture le 03/09/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 003-240300558-20190902-D201984-DE

**Fait et délibéré le 2 septembre 2019.**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme;

La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.